

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

La ministre

Paris, le

- 6 OCT. 2014

Monsieur le Président,

J'ai bien pris connaissance de vos préoccupations concernant la demande de permis de recherche d'hydrocarbures et de gaz sur le territoire du Lubéron et des Apilles déposée le 27 septembre 2010.

Conformément à la procédure, les services du ministère ont mis automatiquement en consultation un projet d'arrêté le 29 septembre 2014.

Au vu des premiers résultats et de cette consultation du public après examen attentif de l'avis du Parc naturel régional que je partage totalement, je suis en mesure de vous indiquer que le permis sera refusé.

En effet du point de vue de l'intérêt général, les risques de dégradation d'un espace naturel remarquable, sont incompatibles avec les forages envisagés et détruiraient beaucoup plus d'emplois qu'ils n'en créeraient – notamment dans le domaine touristique, artisanal et agricole.

En conséquence la consultation du public est devenue sans objet, mais le site reste ouvert pour que les citoyens puissent venir s'exprimer jusqu'au 11 octobre.

Je vous remercie de votre mobilisation, celle des élus, celle des associations, celle des citoyens, qui sont aussi partie prenante démocratique d'une décision respectueuse de chacun.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

tr cordiales



Ségolène ROYAL



Monsieur Jean-Louis JOSEPH
Président de la Fédération des parcs naturels régionaux de France
Parc naturel régional du Lubéron
60 place Jean Jaures – BP 122
84404 APT CEDEX